



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

GRT GAZ
22, rue Lucien Galtier

Dossier suivi par : Amandine GUERSING *AG*
Tél. : 03 87 34 83 50
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr
Réf. : AG/ASPE-L9

54410 – LANEUVILLE DEVANT NANCY

À l'attention de Monsieur Sylvain CAMBAS

Objet : Dossier de déclaration concernant le programme
d'inspection et de réhabilitation des canalisations
de transport de gaz naturel sur les communes
d'ARGANCY et de HAUCONCOURT
Courrier d'acceptation

Metz, le 9 février 2015

P. J. : Récépissé de déclaration
Fiche descriptive

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Programme d'inspection et de réhabilitation des canalisations de transport de gaz naturel sur les communes d'ARGANCY et de HAUCONCOURT**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier complet au guichet unique de l'eau : 25 août 2014
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2014-00112
- Dossier réalisé par : Institut d'Écologie Appliquée

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de ARGANCY et HAUCONCOURT où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
Institut d'Écologie Appliquée

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU


CHANTAL BICHLER